

Initiatives ministérielles

En ce jour où nous sommes appelés à finaliser ce long combat destiné à assurer l'harmonie et l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick, il faut également souligner la contribution de plusieurs personnes qui ont travaillé souvent dans l'ombre pour que nous puissions vivre ce moment historique.

Je pense notamment au père Clément Cormier, à Martin Légère, à Raymond Gionet, au Dr Marcel Sormany, au Dr Alexandre Savoie, à Antonine Maillet, à Hédard Robichaud, à Blanche Bourgeois, aux religieuses qui ont si bien oeuvré en Acadie, à Gilbert Finn, à Marie-Esther Robichaud, à Michel Doucet, à Michel Bastarache et beaucoup d'autres qui ont travaillé sans relâche afin que les droits des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick soient reconnus au même titre que ceux de la majorité.

Est-il nécessaire, madame la Présidente, de souligner que le travail remarquable de ces bâtisseurs et ardents défenseurs s'est fait dans la plus pure tradition acadienne, soit d'éviter la confrontation et les débats stériles et de poursuivre un dialogue et rechercher des compromis.

[Traduction]

La majorité anglophone du Nouveau-Brunswick est formée de Canadiens qui peuvent retracer leur origine dans de nombreux pays, dont l'Irlande, l'Écosse, l'Inde, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, le Pakistan et les États-Unis. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Je tiens à dire aujourd'hui à mes collègues ici présents que ce qui distingue tellement tant de ces gens, c'est le fait qu'ils ont en commun une tradition de générosité de l'esprit et un grand attachement envers la justice et l'équité, toutes choses qui font que je suis très fier d'être un habitant du Nouveau-Brunswick.

[Français]

Cette journée restera gravée à jamais dans la mémoire collective acadienne comme étant l'heureuse conclusion de l'une des plus longues luttes jamais menées par une minorité canadienne, déterminée à participer de manière positive à l'essor de sa province et de son pays.

Nous vivons des moments solennels et tous ceux et celles qui ont contribué à ce chapitre de notre histoire méritent nos remerciements, notre respect et notre admiration. Permettez-moi en terminant, madame la Présidente, de vous réitérer que c'est un grand jour pour l'Acadie et j'ose espérer que l'exemple fourni par les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick sera repris par d'autres à travers le Canada.

Noël est arrivé plus tôt que prévu cette année pour les Acadiens et les Acadiennes, et au nom de mes collègues,

les députés de Restigouche—Chaleur, de Moncton et de Miramichi, ainsi que de tous les Néo-Brunswickois, je peux vous affirmer que nous en sommes très reconnaissants.

• (1050)

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, je voudrais, d'entrée de jeu, souligner l'effort important des députés du Nouveau-Brunswick dans cette Chambre, qui ont accepté de déposer et de parrainer cette motion aujourd'hui. En tant que députés du Bloc québécois, cela nous fait énormément plaisir de souscrire à cette motion. Par contre, je voudrais quand même faire certains commentaires.

On n'a pas eu l'opportunité d'en faire l'examen plus en profondeur et je me pose la question, à savoir, si l'on revenait aujourd'hui à la Chambre avec l'Accord du lac Meech, si cela passerait aussi vite? Parce que l'Accord du lac Meech permettait au Québec de réintégrer la Constitution canadienne, debout et non à genoux. Je me pose la question à savoir si les autres provinces canadiennes auraient le courage du Nouveau-Brunswick de reconnaître la dualité, de reconnaître les peuples fondateurs. Je prends l'exemple de l'Ontario, qui fait de petits pas, mais qui devrait suivre le même exemple que le Nouveau-Brunswick. Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les autres provinces devraient imiter à toutes fins le Québec. Mais non, cela ne s'est pas fait. D'ailleurs, cela a été confirmé dans l'Entente de Charlottetown, qui a fait l'objet d'un rejet massif, par tout le Canada. Ce n'est pas seulement le Québec qui a voté contre l'Entente de Charlottetown, mais également plusieurs provinces canadiennes comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse; la région de Toronto votait oui, mais les sous-régions faisaient en sorte qu'environ 50 p. 100 des gens de l'Ontario votaient contre l'Entente de Charlottetown.

Nous allons appuyer cette motion parce que le Bloc québécois ne voudrait pas empêcher le Canada de se développer à l'image que les Canadiens veulent se donner. Mais, du même coup, on fait encore la preuve aujourd'hui en cette Chambre que l'on empêche justement le Québec de se développer à l'image qu'il voudrait.

Il y a à peine quelques semaines, lors du retour de la Chambre, le ministre qui a déposé cette motion, appuyé par le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, nous disait, suite à une demande du Bloc québécois de transférer la formation professionnelle au Québec, que l'on ne pouvait accéder aux demandes du gouvernement du Québec parce que les gens avaient voté contre l'Entente de Charlottetown. Aujourd'hui, ces mêmes ministres déposent cette motion et on demande le consentement de la Chambre afin de faire adopter cette